

Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Composition du dossier

0. Procédure

1. Rapport de présentation

- Livrets modifications simplifiées n° 1, n° 2, n° 3
- Tome 1 Cadrage, diagnostic
- Tome 2 Justification des choix, modalités de suivi
- Tome 3 Évaluation environnementale

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

3. Règlement écrit

4. Règlement graphique (21 plans de zonage)

5. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Annexes
- Servitudes d'Utilité Publique PM1 - PPRi
- Plans des réseaux d'eau potable et bornes DECI (5 planches)
- Plans des réseaux d'assainissement et secteurs d'assainissement collectif (3 planches)

7. Conclusions et rapport d'enquête publique (et 4 tomes annexes)

- Prescription par délibération du conseil communautaire le 15 décembre 2015
- Arrêt du projet par délibération du conseil communautaire le 20 juillet 2021
- Approbation par délibération du conseil communautaire le 31 mars 2022
- Modification simplifiée N° 1 par délibération du conseil communautaire le 14 novembre 2023
- Modification simplifiée N° 2 par délibération du conseil communautaire le 14 avril 2025
- Modification simplifiée N° 3 par délibération du conseil communautaire le 7 juillet 2026